

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 mai 2023

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le mardi 9 mai 2023 à 18h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15</p> <p><b>NOTA :</b> Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 28 avril 2023 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p><b>Présents :</b> MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p><b>Excusés :</b> MM -</p> <p><b>Absents :</b> MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

### Ordre du jour :

- 1) Gestion du bar restaurant Chez Charly : signature du contrat de délégation de service public ;
- 2) Révision du tarif cantine ;
- 3) Désignation d'un référent déontologue ;
- 4) Questions diverses ;

En début de séance, madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question, à savoir les travaux de voirie 2023. Madame le maire explique également que la question 3 mentionnée à l'ordre du jour est ajournée en raison de l'absence de précision sur les modalités de désignation d'un référent déontologue.

- Gestion du bar restaurant Chez Charly : signature du contrat de délégation de service public ;

Madame le maire rappelle le choix de la commune de confier la gestion du bar restaurant Chez Charly par contrat de délégation de service public pour laquelle un appel à candidatures a été lancé. Madame le maire rappelle l'approbation du cahier des charges de cet appel à candidatures par délibération D2022\_058 en date du 28 novembre 2022.

Madame le maire rend compte des différentes candidatures reçues et entretiens tenus. Au regard du cahier des charges, le conseil municipal décide de confier la gestion du Bar restaurant Chez Charly à monsieur CHARBONNIER Arnaud et madame CHARBONNIER Angéline.

Le contrat par délégation de service public afférent à la gestion du bar restaurant Chez Charly fera l'objet d'une signature chez le notaire courant du mois de juin 2023. Le début de l'exploitation est prévu pour la première quinzaine de juillet 2023.

- Révision du tarif cantine ;

Madame le Maire rappelle que le prix du repas de la cantine scolaire est fixé à ce jour à 3.75€. Au regard de l'augmentation du prix des matières premières et de l'inflation, l'assemblée délibérante décide de fixer le prix du repas cantine scolaire à 3.85€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

- Travaux de voirie 2023 ;

La réfection de plusieurs chemins communaux a été programmée pour l'année 2023. L'assemblée délibérante approuve la programmation de travaux telle qu'énoncée par l'adjoint au maire ainsi que le dossier de consultation des entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.